

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : SAS HERBERT
La Poirière
85170 LE POIRÉ SUR VIE
- pour le compte de : Mme Jacqueline HERMOUET
35 rue du Stade
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : SAS HERBERT
La Poirière
85170 LE POIRÉ SUR VIE
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 1 rue Jean Moulin
 - Objet des travaux : Pose d'un échafaudage sur trottoir pour réalisation d'un enduit sur mur
 - Date des travaux : Du 15/02/2023 au 01/03/2023
 - Durée des travaux : 15 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **L'entreprise veillera à protéger le trottoir avec les moyens qu'elle jugera nécessaire (pose d'une bâche...).**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 8 février 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques